

**Reconversion du site de l'ancien Port Fluvial - Constitution
du 2^{ème} groupement de commande entre la Ville de Besançon,
la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et la Région
Franche-Comté - Phase maîtrise d'oeuvre et réalisation des études projet**

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur : La Ville de Besançon, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et la Région Franche-Comté se sont engagées ensemble dans l'aménagement du Port Fluvial. Une première délibération (Conseil Municipal du 18 mai 2006) a fixé les conditions de ce partenariat pour la première phase de cette démarche correspondant à la préparation du concours de maîtrise d'oeuvre dans ces aspects programmatique, technique, juridique, financier...

Ce projet urbain, comprenant la réalisation du Conservatoire National de Région, le Fonds Régional d'Art Contemporain ainsi que l'aménagement des espaces publics doit intégrer dans une cohérence globale, la halte fluviale en cours de réalisation, l'Association Le Bastion, la proximité en rive opposée de la SMAC.

Dans cette première phase, deux missions ont été confiées comme convenu pour préparer cette consultation importante et ambitieuse, à savoir : une étude de définition des préconisations en terme d'accessibilité pour tous les modes au site ainsi qu'une mission pour accompagner les collectivités dans la formalisation du dossier de consultation et dans les différentes étapes de la consultation.

Aujourd'hui, l'objectif de lancer la consultation en tout début d'année étant maintenu, il convient de préparer cette phase et de redéfinir les modalités de notre partenariat, grâce à une convention de groupement de commande entre la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et la Région Franche-Comté.

Cette délibération présente les objectifs et le contenu de cette convention et ce qui s'y rapporte. Les principes généraux de cette convention sont les suivants :

- organiser et conduire une procédure commune de concours de maîtrise d'oeuvre jusqu'à la réalisation des études et lancer toutes les études préalables nécessaires à la réalisation du projet (contrôleur technique, coordonnateur sécurité et protection de la santé, système de sécurité incendie, géomètre-expert, études de sols et sous-sols, de diagnostic et/ou fouilles archéologiques et études acoustiques),
- entériner le rôle de la Ville de Besançon comme coordinateur, en étroite collaboration avec la CAGB et la Région Franche-Comté,
- donner les modalités de financement des diverses actions à mettre en oeuvre par ce présent groupement : pour la phase correspondant au concours jusqu'à la désignation du titulaire ainsi que les coûts liés aux études préalables, chaque collectivité prendra à sa charge 1/3 des frais généraux. Pour la phase réalisation des études (APS, APD, ...), une nouvelle clé de financement sera établie d'un commun accord par voie d'avenant à la convention,
- fixer la composition de la Commission d'Appel d'Offres du groupement (1 membre titulaire et 1 membre suppléant issus de la CAO de chacune des trois collectivités),
- fixer la composition du jury de maîtrise d'oeuvre : 1 collège d'élus composé des membres de la CAO du groupement, 1 collège de 5 personnalités compétentes (dont 1 représentant pour la Ville, la CAGB, la Région et 2 autres personnalités), 1 collège de 4 maîtres d'oeuvre. La composition définitive du jury sera fixée par arrêté.

Le Conseil Municipal est invité à :

- valider la constitution d'un groupement de commande entre la Ville de Besançon, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, la Région Franche-Comté, afin de lancer la consultation relative à la passation du marché de maîtrise d'œuvre jusqu'à la réalisation des études de projet et lancer toutes les études préalables nécessaires à la réalisation du projet,

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention constitutive du groupement,

- accepter le rôle de coordonnateur du groupement et de tout ce que cela implique,

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à lancer les consultations pour les marchés mentionnés ci-dessus et engager les montants nécessaires,

- désigner M. FOUSSERET en qualité de titulaire et Mme FELLMANN en qualité de suppléant pour représenter la Ville de Besançon à la Commission d'Appel d'Offres du groupement,

- inscrire le montant des dépenses correspondantes à l'opération sur la ligne budgétaire 20.824.2031.6016.30100.

«Mme Françoise BRANGET : Je ne pense pas que notre groupe puisse voter favorablement pour la reconversion du site du Port Fluvial. Cela a dû être dit au début, je n'étais pas là, veuillez m'en excuser, mais je crois qu'il y a d'autres emplacements qui seraient préférables pour localiser le CNR.

M. LE MAIRE : Vous pensiez auquel par exemple ?

Mme Françoise BRANGET : Je pensais au site de l'Hôpital Saint-Jacques qui va être libéré.

M. LE MAIRE : En 2015.

Mme Françoise BRANGET : Oui, je sais bien mais vous savez en 1997 vous parliez du Palais des Sports, on l'a inauguré l'année dernière, donc 10 ans ce n'est rien et à mon avis même le CNR à cet endroit-là ne sera peut-être pas inauguré avant 2015. Je pense que vous faites une grave erreur déjà en mettant la SMAC sur le quai d'en face. Vous mettez le CNR plus le FRAC, je veux bien mais ce sont des bâtiments qui vont être des constructions neuves, récentes dans un endroit complètement emblématique sous les remparts de la Citadelle, je pense que le lieu est très mal choisi. Et il y a d'autres possibilités. Ceci dit, je pense que l'Hôpital Saint-Jacques est une opportunité merveilleuse pour y faire un centre culturel où naturellement le CNR trouverait tout à fait sa place. Voilà ce que je dis, donc sur ce point-là nous nous abstiendrons.

M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN : Je voudrais signaler que déjà par le passé, on avait bien souligné le fait qu'on pensait que le FRAC pourrait avoir un autre emplacement également que l'endroit du port fluvial. On pense que cet endroit-là est très stratégique et qu'on aurait pu le garder pour un aspect beaucoup plus économique entre autres ou des parkings ou des aménagements hauts sachant que le FRAC pourrait très bien aussi aller ailleurs. Ce n'est pas la peine de me demander où il peut aller...

M. LE MAIRE : Jean-Paul je mesure simplement la difficulté qu'il y a entre vous parce que Mme BRANGET dit qu'il faut sous la Citadelle une architecture de qualité, ce en quoi je suis d'accord d'ailleurs, et en ce qui te concerne tu parles de développement économique. Il faut que vous sachiez cependant que ces terrains n'appartiennent pas à la Ville, ils appartiennent à Voies Navigables de France qui n'accepte de les vendre qu'à condition qu'on y mette un FRAC, un équipement culturel, et non pour y mettre des activités économiques. C'est quand même un élément à prendre en compte dans le débat.

M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN : Je ne comprends pas bien l'argumentation parce que je ne vois pas où est l'intérêt de Voies Navigables de France à imposer un bâtiment plutôt qu'un autre...

M. LE MAIRE : Voies Navigables de France veut conserver une lisibilité, une transparence sur la lumière et ne veut pas voir n'importe quoi à cet endroit-là sur des terrains qui lui appartiennent pour l'instant et qu'ils peuvent nous vendre ou ne pas nous vendre...

M. Jean ROSSELOT : Ce n'est pas très bon (hors micro).

M. LE MAIRE : Ce n'est peut-être pas très bon mais c'est la réalité.

M. Jean ROSSELOT : Le propriétaire c'est l'État, le syndic immobilier de l'État dans le département c'est le Préfet et les préfets ont toujours dit que si la Ville le leur demandait, même si c'est en concession à la Chambre de Commerce pour le moment, il la lui donnerait.

M. LE MAIRE : C'est VNF.

M. Jean ROSSELOT : VNF est un établissement public d'État qui est spécialisé et qui ne peut pas sortir de sa spécialité. Cela m'étonnerait qu'il fasse du marchandage. Il ne peut pas légalement dire je veux du culturel à la place de mes péniches, ce n'est pas possible, c'est un établissement public d'État...

M. LE MAIRE : J'ai dit qu'il ne voulait pas là de développement économique.

M. Jean ROSSELOT : J'appuie ce que dit Jean-Paul, mais pour redynamiser le haut de la boucle, le commerce, qu'on le veuille ou non, il faut du stationnement, il faut des parkings et les populations solvables, passez-moi l'expression triviale «plein aux as» c'est entre autres les Suisses et les frontaliers qui n'ont pas à cette entrée de ville par ailleurs assez jolie, de quoi se poser. Vous feriez ce qu'on a fait à Rivotte, un petit tunnel sous l'avenue Gaulard, qui déboucherait au milieu des vieilles pierres, à la rue de la Raie ou la rue Bertin, on arrive place Jean Gigoux, on est en plein dans le but de redynamiser, de faire découvrir d'ailleurs ce beau patrimoine aux populations suisses et autres, en même temps qu'on irrigue le haut de la boucle avec des populations, je le répète, très solvables. Quand je vois le parking devant l'Hôtel de Ville de Lille par exemple -parce que je suis aussi d'accord sur pas trop de parking- qui est très bien aménagé, qui se confond avec du paysager, je me dis qu'on peut répondre. Vous vous rendez compte ce qu'on apporterait comme clientèle dans la rue Bersot, dans le haut de la Grande Rue qui, effectivement, sont mal en point. Vous vous rendez compte ce qu'on apporterait comme clientèle suisse et frontalière s'ils avaient cette commodité qui n'attend qu'une chose, c'est qu'on la saisisse, cette opportunité de se garer à l'entrée de la ville, ça c'est quelque chose que je n'ai jamais pu comprendre. Vous redynamiserez complètement...

M. LE MAIRE : Le parking Saint-Paul est quand même plus près de la rue Bersot que le port fluvial.

M. Jean ROSSELOT : Saint-Paul, c'est plus le centre-ville.

M. LE MAIRE : D'accord, j'ai bien compris cette remarque qui est intéressante.

M. Jean ROSSELOT : Pour des raisons économiques effectivement on n'est pas du tout d'accord sur la destination de cet emplacement.

Mme Nicole WEINMAN : Moi je ne fais pas partie de ces élus qui pensaient que la Ville devait, sous prétexte que nous étions dans l'Agglomération, se dessaisir de son rôle, de ses fonctions de centralité. Sous prétexte qu'on accolait un qualificatif de régional, et je pense au CNR justement, il aurait fallu le faire quitter la Ville. Alors bien sûr maintenant on change d'avis, ce n'est pas très grave. L'hôpital vidé, l'ancien

hôpital, l'emplacement à Chamars en tout cas attise toutes les convoitises, c'est vrai, mais je pense qu'on ne peut pas figer l'architecture ou l'évolution urbanistique d'une ville sur une tranche de son histoire ou alors on aurait mis des arcs de triomphe à tous les parkings et si c'est choquant de créer du neuf sous les remparts de la Citadelle, on a bien mis une pyramide à l'intérieur du Louvre...

M. LE MAIRE : Très juste et c'est très beau.

Mme Nicole WEINMAN : ... donc je pense que ça fait partie de la créativité d'un siècle que d'arriver aussi à évoluer dans sa recherche architecturale. Tout ceci pour vous dire que pour ma part le CNR je n'arrivais pas à l'imaginer ailleurs qu'au centre-ville pour des raisons justement de centralité, dans la mesure où il est à plus de 60 % fréquenté par des enfants bisontins, donc pourquoi le mettre ailleurs. Et justement en entrée de ville, et je ne suis pas d'accord avec toi Jean, quand tu disais au début du Conseil qu'on allait faire de cette entrée de ville le cul de sac de la Ville. Non, au contraire, c'est justement parce qu'on est en entrée de ville, et malgré tout très proche du centre, et je pense que ce serait peut-être un danger que de créer une activité commerciale aussi proche du centre. Plus loin, d'accord, Prés de Vaux, mais là non. Je pense que qualifier cette zone sur un plan artistique, en entrée de ville, ce sera forcément, parce que dans mon esprit je n'arrivais pas à imaginer que ce soit autrement, ce sera aussi faire des parkings pour les gens qui viennent au FRAC ou au CNR...

M. LE MAIRE : Bien sûr qu'il y en aura, ce sera prévu.

Mme Nicole WEINMAN : ... ce sera aussi quelque part encourager une animation en entrée de ville et je voterai pour ce dossier.

M. LE MAIRE : Merci Nicole. Je suis tout à fait d'accord avec ce que vient de dire Nicole WEINMAN. Je crois qu'il ne faut pas avoir peur. Si une architecture est de qualité, effectivement elle peut avoir sa place sous les remparts de la Citadelle et l'exemple de Nicole WEINMAN par rapport au Louvre est à mon avis tout à fait significatif.

M. Pascal BONNET : Je voudrais préciser que notre position ne se limite pas à l'aspect architectural. Il y a des questions économiques qui ont été évoquées et une logique d'agglomération qu'on peut aussi avoir sans se limiter à ce qui se fait uniquement à Besançon. Mais le souci qu'on peut avoir tous aussi par rapport à l'image qu'on peut donner, en boucle, à proximité de la Citadelle et des remparts, c'est le souci Vauban - UNESCO. Et de ce point de vue-là je pense que vous êtes vigilant et je vous rappelle que cet aspect-là nous amène à nous interroger.

M. LE MAIRE : Mon Cher Ami, si je pars ce soir après le Conseil pour être demain matin aux aurores à Paris pour y rencontrer un Ministre du Gouvernement que vous soutenez, c'est bien parce que je suis vigilant par rapport à tout ça et qu'on ne laissera pas faire n'importe quoi. Je vous dirai le moment venu qui a été attentif et qui ne l'a pas été. Je vous dirai franchement les choses et vous serez peut-être surpris, très surpris. Je ne suis d'ailleurs pas sûr que cela fasse l'unanimité parmi vous ce que je dirai, je pense même que non mais je dirai les choses, si elles se font un jour.

M. Jean ROSSELOT : Je voulais dire que c'est vraiment un quartier, une partie de la ville très importante mais il faut voir les deux rives, les deux côtés du Doubs et ce qui paraissait s'imposer c'était une étude d'implantation cohérente, aussi bien côté port fluvial que de l'autre côté du Doubs, là où la SMAC va être construite, posée, comme ça sans vraiment de plan de cohérence. Je n'ai jamais dit qu'il ne fallait pas mettre le FRAC dans l'immeuble en brique, mais je pense que le CNR ne devrait pas y être, mais il faut du parking...

M. LE MAIRE : On n'en est pas là pour l'instant.

M. Jean ROSSELOT : On en parlait... on en est quand même là.

M. LE MAIRE : Non, le CNR c'est l'Agglomération. Le FRAC c'est la Région, il y a une volonté de la Région de l'implanter à cet endroit-là...

M. Jean ROSSELOT : Ça me paraît être sans cohérence avec les deux rives du Doubs...

M. LE MAIRE : La cohérence c'est justement qu'il y ait un regroupement...

Mme Françoise BRANGET : A l'échelle de la Ville, dans l'urbanisme de la Ville, ce n'est pas cohérent.

M. Jean ROSSELOT : Il faut de l'animation, c'est possible mais il faut du parking aussi.

M. Michel JOSSE : J'approuverai ce projet parce que je pense qu'il y a une bonne cohésion culturelle avec la SMAC d'un côté, le FRAC et le CNR de l'autre. On pourra aller vite pour aménager cette entrée de ville et maîtriser vraiment l'architecture.

M. LE MAIRE : C'était un port fluvial, ça va devenir en quelque sorte un port des arts et de la culture. On y viendra pour se cultiver, apprendre et un certain nombre d'entre nous auront bien besoin d'aller s'y amarrer.

On est sur un groupement de commande justement pour avoir une vision cohérente des choses, ce n'est pas l'Agglomération d'un côté qui fait le CNR, la Région qui fait le FRAC et la Ville qui aménage, c'est les trois ensemble. Il y a bien une vision globale.

J'ai bien noté que Mme BRANGET pensait qu'un nouveau Conservatoire dans dix ans ce n'était pas gênant ; je pense que les parents d'élèves apprécieront».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable (1 contre) de la Commission n° 7 et favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (9 abstentions), décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. le Maire n'a pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 21 décembre 2006.